

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 26 JUIN 2008
A BORNEL**

Monsieur Yvon LEVASSEUR souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président remercie l'équipe municipale de BORNEL pour son accueil.

I – Election du secrétaire de séance

Monsieur Dominique TOSCANI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

II – Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 14 avril 2008

Le compte rendu du conseil communautaire du 14 avril 2008 ne soulève aucune observation et est donc adopté à l'unanimité.

III – RAPPORT D'ACTIVITE 2007

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2007 qui retrace de façon concise l'action de la Communauté de Communes des Sablons pour chaque compétence.

S'agissant des ordures ménagères, Monsieur le Président précise que le solde financier de l'année 2007 est négatif. C'est donc la raison pour laquelle une hausse du taux de la TEOM a été votée en 2008, l'objectif étant de financer intégralement le service de collecte et traitement des ordures ménagères par cet impôt et par les recettes générées par les filières de traitement des ordures.

Monsieur le Président tient également à souligner le travail exemplaire accompli par Madame Paulette SIMON qui était chargée du portage des repas à domicile et qui vient de prendre sa retraite.

Monsieur GENTIL demande si dans le cadre du développement de la zone d'activités « Les Marquises » le groupe Auchan a reçu une subvention de la Communauté de Communes des Sablons. Le Président précise qu'aucune subvention n'a été versée ou ne sera versée à Auchan. Monsieur GENTIL explique qu'Auchan a refusé de donner la moindre subvention pour l'organisation d'une course pédestre à Pouilly.

Monsieur DELEURY ajoute que les associations de Méru ne perçoivent pas non plus de subvention de la part d'Auchan.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2007.

IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Monsieur FOURNIER présente les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

Budget Principal :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	12 303 449,11 €uros
Recettes :	14 965 513,43 €uros
Solde reporté 2006 :	675 304,19 €uros
Excédent	3 337 638,51 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	5 754 733,84 €uros
Recettes :	5 909 767,43 €uros
Solde reporté 2006 :	- 2 157 775,10 €uros
Déficit	2 002 741,51 €uros

Résultat brut de clôture : 1 334 627,00 €uros

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	1 162 089,00 €uros
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	0,00 €uros

Résultat net de clôture : 172 538 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget général qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Parc d'activités « Les Vallées »

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 666 290,74 €uros
Recettes :	1 666 448,74 €uros
Excédent :	158,00 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	665 861,32 €uros
Recettes :	1 014 909,71 €uros
Solde reporté 2006 :	- 919 101,21 €uros

Déficit : - 570 052,82 €uros

Résultat brut de clôture : - 569 894,82 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Parc d'activités « Les Vallées » qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Parc de stationnement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	61 840,78 €uros
Solde reporté 2006 :	65 063,88 €uros
Excédent	126 904,66 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	7 322,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2006 :	0,00 €uros
Déficit	7 322,00 €uros

Résultat brut de clôture : 119 582,66 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Parc de stationnement qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Ancien site Norinco

Section de fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	1 771,95 €uros
Solde reporté 2006 :	- 562 019,50 €uros
Déficit	- 560 247,55 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : - 560 247,55 €uros

Monsieur GENTIL s'interroge sur la dépollution de ce site. Monsieur le Président explique que les travaux de dépollution ont déjà été réalisés. Les portions de terrain encore contaminées ne seront pas constructibles. Un aménagement d'ensemble de cette zone sera étudié en conformité avec le PLU de Méru.

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Ancien site Norinco qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Section de fonctionnement :

Dépenses :	10 198,50 €uros
Recettes :	10 198,59 €uros
Excédent :	0,09 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	10 198,50 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Déficit :	10 198,50 €uros

Résultat brut de clôture : - 10 198,41 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe ZA Ivry le Temple qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe « Portage de repas »

Section d'exploitation :

Dépenses :	106 367,60 €uros
Recettes :	112 805,73 €uros
Solde reporté 2006 :	3 845,85 €uros
Excédent	10 283,98 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 10 283,98 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe « Portage de repas » qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Musée de la Nacre

Section d'exploitation :

Dépenses :	212 209,53 €uros
Recettes :	379 845,38 €uros
Solde reporté 2006 :	42 083,16 €uros
Excédent	209 719,01 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	187 079,40 €uros
Recettes :	53 168,53 €uros
Solde reporté 2006 :	4 940,67 €uros
Déficit	128 970,20 €uros

Résultat brut de clôture : 80 748,81 €uros

***Madame OLIVIER* soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Musée de la Nacre qui est adopté à l'unanimité.**

Budget annexe Transports

Section d'exploitation :

Dépenses :	546 531,01 €uros
Recettes :	649 600,28 €uros
Solde reporté 2006 :	10 399,65 €uros
Excédent :	113 468,92 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	9 097,20 €uros
Recettes :	31 084,00 €uros
Solde reporté 2006 :	34 876,32 €uros
Excédent :	56 863,12 €uros

Résultat brut de clôture : 170 332,04 €uros

***Madame OLIVIER* soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Transports qui est adopté à l'unanimité.**

Budget annexe Piscine Aquoise

Section de fonctionnement :

Dépenses :	942 000,37 €uros
Recettes :	943 176,60 €uros
Solde reporté 2006 :	- 311,82€uros
Excédent :	864,41 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Résultat :	0,00 €uros

Résultat brut de clôture : 864,41 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Piscine Aquoise qui est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Assainissement

Section d'exploitation :

Dépenses :	13 885,85 €uros
Recettes :	11 960,00 €uros
Solde reporté 2006 :	- 86,93 €uros
Déficit :	2 012,78 €uros

Section d'investissement :

Dépenses :	0,00 €uros
Recettes :	0,00 €uros
Solde reporté 2006 :	- 1 652.89 €uros
Déficit :	- 1 652,89 €uros

Résultat brut de clôture : - 3 665,67 €uros

Madame OLIVIER soumet le compte administratif 2007 du budget annexe Assainissement qui est adopté à l'unanimité.

V –COMPTE DE GESTION 2007

Monsieur le Président présente les comptes de gestion établis par Monsieur GOBIN, Receveur de la Communauté de Communes des Sablons à la Trésorerie de

Méru dont les résultats correspondent avec ceux du compte administratif du même exercice.

Madame LEGRAND précise à Monsieur LENFANT que l'intégralité des comptes de gestion est disponible au siège de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les comptes de gestion présentés.

VI – BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2008

Monsieur FOURNIER présente les budgets supplémentaires 2008 en précisant que leur vocation première est d'intégrer les résultats des comptes administratifs 2007.

Budget Principal

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **4 892 768,51 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 512 038,00 €uros
- Section d'investissement : 4 380 730,51 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Les Vallées

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **570 052,82 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 570 052,82 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Parc de stationnement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **126 904,66 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 119 582,66 €uros
- Section d'investissement : 7 322,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Ancien site Norinco

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **1 120 495,10 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 560 247,55 €uros
- Section d'investissement : 560 247,55 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe ZA Ivry le Temple

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **10 198,50 €uros** répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0,00 €uros
- Section d'investissement : 10 198,50 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe « Portage de repas »

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **10 283,98 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 10 283,98 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Musée de la Nacre

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **209 719,01 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 80 748,81 €uros
- Section d'investissement : 128 970,20 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Transport

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **161 232,04 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 113 468,92 €uros
- Section d'investissement : 47 763,12 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire.

Budget annexe Piscine Aquoise

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **26 000 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 26 000,00 €uros
- Section d'investissement : 0,00 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

Budget annexe Assainissement

Le budget supplémentaire de l'exercice 2008 est équilibré en recettes et dépenses à la somme de **5 352,89 €uros** répartis comme suit :

- Section d'exploitation : 3 700,00 €uros
- Section d'investissement : 1 652,89 €uros

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget supplémentaire ainsi que l'affectation des résultats.

VII – ELECTION DES DELEGUES A L'OCIDO

Le Président explique qu'il est nécessaire d'élire un titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté de Communes des Sablons au sein de l'OCIDO.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Charles MOREL délégué titulaire et Monsieur Hervé DE KONINCK délégué suppléant pour représenter la CCS au sein de l'OCIDO.

VIII – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions suivants :

- Au titre de la DDR :

Pour les travaux de bouclage des réseaux sur la ZAC « Les Vallées » :
subvention de 86 296 €uros pour une dépense subventionnable de 246 560 €uros HT soit un taux de subvention de 35 %.

- Au titre de la programmation FRAPP 2008 pour une enveloppe globale de 1 278 887,00 €uros allouée proportionnellement aux 3 structures (communautés de communes du Vexin-Thelle/Pays de Thelle et Sablons).

Opérations	Maître d'ouvrage	Assiette subventionnable HT	Montant subvention demandée	%
Portage de repas (5ème année)	CCVT	50 000,00 €	32 500,00 €	65%
Réalisation d'un équipement sportif	CCVT	2 000 000,00 €	226 268,00 €	11,31%
TOTAL CCVT		2 050 000,00 €	258 768,00 €	12,62%
Extension salle des fêtes	VILLOTRAN	249 000,00 €	50 000,00 €	20,08%
Aménagement intérieur Musée de la Nacre	CCS	120 000,00 €	80 000,00 €	66,67%
Salle des associations à Fosseuse	CCS	478 400,00 €	150 000,00 €	31,35%
Tennis couvert à Andeville	CCS	259 530,00 €	30 000,00 €	11,56%
Piste athétisme Méru 1ère tranche	CCS	200 000,00 €	70 000,00 €	35%
Plateforme multimodale Méru 5ème tranche	CCS	300 000,00 €	56 367,00 €	18,79%
TOTAL CCS		1 606 930,00 €	436 367,00 €	27,16%
Pass Thelle Bus (7ème année)	CCPT	696 252, 00 €	231 084, 00 €	33, 19%
Aménagement ZAIC les Pointes A Chambly	CCPT	740 054, 00 €	352 668 , 00 €	47, 65%
TOTAL CCPT		1 436 306, 00 €	583 752,00 €	40, 64%
TOTAL 3 STRUCTURES		5 093 236, 00 €	1 278 887,00 €	

- Au titre de la DRAC : 50% pour les travaux des édifices classés suivants :

- Eglise d'Amblainville : étude préalable à la restauration des toitures des chapelles.
- Eglise de Saint Crépin Ibouvillers : réfection des façades, du clocher, du beffroi (travaux d'entretien).

- Au titre du SMTCO :

- Pour la réalisation de la 5^{ème} tranche de la plateforme multimodale de Méru (parking) : 50% de 300 000 €uros soit 150 000 €uros.
- Pour une participation aux frais de fonctionnement du transport à la demande interurbain : 40% de 235 000 €uros soit 94 000 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Président à déposer l'intégralité de ces dossiers de demande de subvention.

IX – FISAC

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de procéder au renouvellement du poste d'animateur coordonnateur FISAC et de ce fait de l'autoriser à signer une convention avec la commune de Méru qui participe à hauteur de 25% du salaire et des charges salariales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de cette convention avec la ville de Méru.

X – INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'individualisation des subventions suivantes accordées dans le cadre de l'opération façades :

- M. GIGOT (Hénonville)	2 690,25 €
- M. DEPELLEY (Pouilly)	3 000,00 €
- M. GUEGUEN (Méru)	5 000,00 €
- M. GUEGUEN (Méru)	5 000,00 €
- M. RAPEAU (Méru)	2 672,04 €
- M. ALLAIS (Andeville)	1 058,06 €
- M. LOUISE (Valdampierre)	3 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions.

XI – MUSEE DE LA NACRE

Monsieur le Président précise qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer deux avenants au marché d'extension du musée de la nacre :

Le premier concerne le lot 2 gros œuvre - démolition pour un montant de 27 970,60 € H.T. représentant une augmentation de 3,3% du marché initial. Il s'agit de travaux supplémentaires qui seront pour partie supprimés du lot VRD.

Le deuxième concerne le lot 8 isolation – cloisons - doublages d'un montant de 7 376,00 € H.T. représentant 11,34 € H.T. %. La réalisation de la charpente avec des assemblages métalliques nécessite des matériaux coupe-feu 1 heure.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de ces deux avenants.

XII – PROTOCOLE D'ACCORD AVEC FORCE 5

Monsieur le Président présente le projet de protocole d'accord entre la CCS et Force 5 devant permettre d'une part l'installation de la coopérative agricole sur la zone des Vallées à Amblainville et d'autre part l'achat par la CCS du site de Méru d'une superficie globale de 18 847 m² au prix de 1 254 992 €uros étant précisé que les bâtiments seront démolis aux frais de Force 5.

Force 5 procédera à l'acquisition de 48 599 m² sur les Vallées au prix de 20 €/m² soit 971 980 € HT.

Monsieur GENTIL s'interroge sur le devenir de l'ancienne station service à Méru. Monsieur le Président explique qu'effectivement la question va se poser et qu'elle sera examinée dans le cadre de l'ANRU de Méru.

Monsieur FREMONT émet quelques réserves juridiques quant au projet de protocole en expliquant que notamment les modalités de paiement ne sont pas précisées.

Madame LEGRAND ajoute qu'une promesse de vente sera également établie et que le paiement sera effectué intégralement lors de la signature des actes.

Monsieur TANKERE rappelle que cet accord est venu après de longues négociations et qu'il est désormais bien équilibré financièrement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de cette protocole d'accord avec Force 5 ainsi que les promesses de vente qui en découleront.

XIII – ZAC LES VALLEES

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer la promesse de vente puis l'acte de vente avec la SCI AUROBA (entreprise de gros œuvre – maçonnerie) pour une surface de 4 900 m² au prix de 20 €uros le m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à procéder à la signature de cet acte.

XIV – DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE TENNIS D'ANDEVILLE

Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de l'autoriser à signer les autorisations d'urbanisme permettant la construction du court de tennis couvert d'Andeville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer les documents d'urbanisme.

XV – DEMANDE DE DECLARATION DE TRAVAUX POUR L'EGLISE D'ANDEVILLE ET LA MAIRIE DE LORMAISON

Monsieur le Président demande de l'autoriser à signer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux de restauration de l'église d'Andeville, des toitures de la mairie de Lormaison et de mise en place de l'éclairage sur la piste d'athlétisme de Méru.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer ces documents d'urbanisme.

XVI – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE D'ANDEVILLE

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux de restauration de l'église d'Andeville et de signer les marchés publics correspondants.

Les travaux, estimés à 400 000 € H.T., comprennent la restauration des façades extérieures, du clocher, la réfection ponctuelle d'éléments de charpente et de menuiserie, la révision des couvertures et des descentes EP, la restauration des vitraux et des protections grillagées et la remise en état de l'horloge.

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre sera également nécessaire (montant estimatif des travaux 400 000 € HT et non 300 000 € HT).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à lancer cet appel d'offre ainsi qu'à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

XVII – EDITION DE L'AGENDA 2009

Monsieur le Président propose de poursuivre l'édition d'un agenda communautaire en 2009 et maintenir au même niveau le prix des encarts publicitaires.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la réalisation d'un agenda communautaire pour l'année 2009 ainsi que la fixation des tarifs suivants pour les espaces publicitaires :

- 1/8 de page : 100 €

- ¼ de page : 200 €
- ½ page : 375 €
- 1 page : 700 €

XVIII – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Président donne lecture d'une motion du Conseil Municipal d'Andeville :
 - « Monsieur le Maire expose, que lors de la dernière séance du Conseil, il a été décidé de présenter une motion à la Communauté de Communes, Monsieur le Maire présente le texte :
 - « Le Conseil Municipal d'Andeville réuni en séance plénière déclare, à l'unanimité, regretter le fait qu'aucun de ses membres délégués ne soit titulaire d'une vice-présidence.
 - Andeville fait partie des trois plus importantes communes du canton.
 - Avec la création de nouveaux sièges de vice-présidents, il nous paraissait souhaitable et juste que vous en proposiez un pour Andeville. »
 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 - Approuve cette motion qui sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes. »

Monsieur le Président précise que les vice-présidents sont élus et qu'à ce titre il ne s'agit que de l'expression de la démocratie. Rien n'empêchait un élu d'Andeville de se porter candidat à une vice-présidence.

Par ailleurs, s'agissant du nombre de vice-présidents, Monsieur le Président précise qu'ils sont effectivement plus nombreux que dans d'autres communautés mais rappelle également que les compétences de la CCS sont bien plus importantes et ne cessent de croître.

- Désignation des délégués communautaires au lycée Lavoisier :
Sont élus à l'unanimité Monsieur GENTIL (délégué titulaire) et Monsieur ESSERTEL (délégué suppléant).
- Election des délégués communautaire au sein de l'établissement public foncier local de l'Oise :
Sont élus à l'unanimité Monsieur LETELLIER (délégué titulaire) et Monsieur MOREL (délégué suppléant).
- Dans le cadre de la semaine de la mobilité, Monsieur le Président propose d'organiser le mercredi 17 septembre la journée à 1€uro sur tout le service de transport à la demande Sablons Bus. Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette démarche.
- Afin de mettre en place la continuité du service public dans les transports en commun, le Président propose que la navette soit assurée à 100 % et que le transport scolaire urbain soit assuré à 100 % si les deux chauffeurs travaillent, à 0 % si aucun chauffeur ne travaille et de mettre en place une ligne unique si un des deux chauffeurs est en grève. Monsieur le Président précise par ailleurs que le transport à la demande est exclu de l'obligation de continuité du service public. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve ce dispositif.